



Séance du 24 septembre 2024 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Raffaella Vitelli M. Guy Paquier

40 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Moret Neyroud, Mathieu Félix, Matthieu Gétaz, Evelyne Lenoble, Jorge Martins, Kirsti de Mestral, Christian Streit, Nicolas Rosat, Thomas Buchanan, Valery Mäder-Santschy, Diane Bonny, Maxime Regidor, Cédric Morier, Daniel Ferreira. Ne s'est pas excusée : Mme Tetyana Samsonenko.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 27 août 2024

M. Luc-Olivier demande la suppression de la mention indiquant qu'il ne s'était pas excusé lors de la dernière séance, précisant qu'il a présenté ses excuses au président en date du 20 août 2024.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté avec 5 abstentions et les remerciements d'usage à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président annonce les résultats des votations fédérales qui ont eu lieu le dimanche 22 septembre 2024. Le taux de participation pour les 2 objets de cette votation était de 50.87%. L'initiative biodiversité a été refusée à 61.97% et la réforme de la prévoyance professionnelle a été refusée à 66.51%. Le Président remercie les scrutateurs et le vice-président pour leur efficacité lors du dépouillement, ainsi qu'à la secrétaire pour sa maîtrise du système Votelec.

De plus, il tient à remercier Mme Tania Rapin qui n'a pas hésité à se déplacer ce jour-là pour régler un problème lié à une carte de vote.

Le Président félicite M. Charles Gabella qui entame une nouvelle décennie. Un présent lui est remis par l'huissier.

Il profite pour rappeler que lorsqu'un conseiller ou une conseillère s'adresse au Conseil, il est souhaitable d'utiliser le pupitre ou, à défaut, de se lever afin que tout le monde puisse entendre correctement. Il rappelle que les opinions divergentes sont tout à fait légitimes, mais qu'il est essentiel de maintenir le respect mutuel afin de garantir un débat courtois.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Rapport de la CoFIN - Préavis no 05/24 – Arrêté d'imposition 2025-2026

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la commission des finances et présente l'amendement proposé, à savoir :

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2025

La commission des finances, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2025
- Fixe le taux d'imposition à 67% par rapport à l'impôt cantonal de base
- Fixe un impôt spécial particulièrement affecté aux problèmes de circulation et au contournement d'Aubonne à 1% de l'impôt cantonal de base
- Reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante du préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport et l'amendement proposé par la CoFIN.

M. Pieter Volgers souhaite avoir l'avis de la Municipalité par rapport à l'amendement. M. le Municipal Laurent Auchlin répond que la Municipalité accepte l'amendement.

M. Charles Gabella souhaiterait savoir à quoi correspond le 1 % mentionné en lien avec un projet important. M. Guy Maurer indique que la réponse est inscrite plus bas dans le rapport et qu'il s'agit de la "*route du gravier*", qui concerne la place de la Gare ainsi que le projet de contournement d'Aubonne.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement de la commission des finances est soumis au vote. L'amendement est accepté à une large majorité, avec 35 votes pour, 2 votes contre et 3 abstentions.

Le préavis municipal no 05/24 – Arrêté d'imposition 2025-2026- est soumis au vote. Il est accepté avec 38 votes pour et 2 abstentions.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les conseillers pour leur confiance.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Rapport de la CoFIN - Préavis no 06/24 – Transfert de bâtiments du patrimoine financier au patrimoine administratif – régularisation

M. François Linder donne lecture du rapport de la commission des finances et présente l'amendement proposé, à savoir :

- Amortissement linéaire sur 21 années dès l'exercice 2025 compte tenu du rattrapage de l'amortissement extraordinaire de CHF 360'000.00 des années 2016-2024.

La commission des finances, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif les bâtiments suivants :
 - Bâtiments et place de la Gare
 - Ancien collège de Montherod
- Autorise la Municipalité à rétablir les amortissements comme suit :
 - Bâtiments de la Place de la Gare
 - Amortissement linéaire sur 21 années dès l'exercice 2025.
 - Rattrapage de l'amortissement des années 2016 à 2024, soit CHF 360'000.00, par un amortissement par prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte N° 9282.02 du bilan.
 - Ancien collège de Montherod
 - Amortissement par prélèvement au fonds de réserve renouvellement et rénovation, compte N° 9281.13 du bilan
 - Maintien de l'amortissement annuel de CHF 15'000.00

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la CoFIN.

La parole n'étant pas demandée, l'amendement de la commission des finances est soumis au vote. L'amendement est accepté à une large majorité, avec 36 votes pour, et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la CoFIN.

M. Charles Gabella prend la parole concernant l'échange de la place de la Gare avec Pré-Baulan, et indique qu'à l'époque, il y avait un excédent de liquidités. Il se demande si la Municipalité n'aurait pas pu éponger cette dette en procédant à un amortissement, plutôt que de l'inclure au patrimoine financier. En réponse, M. le Municipal Laurent Auchlin explique qu'à l'époque, il n'y avait aucun intérêt à amortir ce bâtiment puisqu'il faisait partie du patrimoine financier. Maintenant qu'il est classé comme bâtiment administratif, l'obligation d'amortissement s'impose. Il précise que l'ensemble du patrimoine, qu'il soit financier ou administratif, est géré de manière identique, avec des échanges d'amortissement similaires. C'était le principe adopté à l'époque et qui est repris aujourd'hui dans le cadre du MCH2.

Le préavis municipal no 06/24 – Transfert de bâtiments du patrimoine financier au patrimoine administratif – régularisation, est soumis au vote. Il est accepté avec 39 voix pour et 1 abstention.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les conseillers pour leur vote.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Election membre de la Commission des Finances

Suite au vote pour l'élection d'un membre de la Commission des Finances (CoFin) du 27 août 2024, une vérification a été faite auprès de la Préfecture de Morges. La procédure est la suivante : *"La nomination s'opère, sauf disposition contraire du règlement, au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second, les bulletins blancs étant pris en compte pour la détermination de la majorité absolue."*

Le Président rappelle les résultats lors de la dernière séance : M. François Strauss : 20 votes. Mme Marlene Matos Mendes : 21 votes. M. Ranfiss-Camillo Trujillo : 1 vote. Blancs : 2.

En tenant compte de la procédure, et sachant que la majorité absolue était fixée à 23 votes sur 44 conseillers présents, l'élection doit être refaite. Les candidats, ainsi que le président de la commission des finances, qui n'a siégé qu'avec 6 membres durant le mois de septembre, ont été informés par téléphone.

Le Président attend les propositions de candidatures.

M. Philippe Cretegy présente la candidature de M. François Strauss. Son expérience en tant que représentant dans le bâtiment et ses plus de six années à la commission des finances de Montherod lui confèrent les qualités nécessaires pour rejoindre la CoFIN. M. François Strauss accepte sa candidature.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz présente la candidature de Mme Marlene Matos Mendes. Avec plus de 15 ans d'expérience en tant que comptable et citoyenne d'Aubonne depuis toujours, elle est une candidate idéale pour rejoindre la commission des finances. Mme Baiutti Rouvenaz revient sur la séance précédente, où certains conseillers lui ont reproché d'avoir critiqué les retraités. Elle conteste cette accusation, précisant qu'elle proposait simplement

de varier les profils pour enrichir les débats. Mme Marlene Matos Mendes accepte sa candidature.

En l'absence d'autres candidatures, le Président suggère de procéder au vote par bulletins secrets et rappelle que la majorité absolue est fixée à 21 voix.

Après dépouillement, M. François Strauss est élu membre de la commission des finances avec 21 voix. Mme Marlene Matos Mendes ayant reçu 18 voix, et 1 vote étant blanc.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications Plan Energie et Climat Communal (PECC)

M. le Municipal Olivier Gétaz présente le Plan Energie et Climat Communal (PECC). Il rappelle la volonté de la Municipalité de soutenir le plan climat cantonal en adoptant un plan énergie et climat à l'échelle communale. La vision communale à l'horizon 2050 repose sur quatre axes principaux : - Réduction de la consommation d'énergie grâce à l'assainissement des bâtiments communaux et privés - Augmentation de la production d'énergie renouvelable locale - Facilitation du transfert modal - Garantie d'une qualité de vie pour les citoyens en anticipant les effets du changement climatique. Il présente les différents objectifs réalisés à ce jour ou en cours de réalisation. Finalement, il souligne que le PECC est une priorité pour la Municipalité dans tous les projets. Les visions et objectifs sont partagés par l'ensemble des membres, et chaque dicastère y contribue activement.

Le Président ouvre la discussion au terme de la présentation.

M. Fabien Bettens se demande à quel point ce plan est contraignant. Il veut savoir si quelqu'un peut intervenir et faire des remarques à la Municipalité ou s'il s'agit juste d'une direction générale sans obligation liée aux mesures proposées. M. le Municipal Olivier Gétaz répond que les objectifs ont été définis par la population en accord avec la commission énergétique et validés par la Municipalité. La principale contrainte provient des subventions accordées par le Canton car si certains critères ne sont pas respectés, il existe un risque de ne pas obtenir les subventions. La Municipalité s'efforce de rendre les mesures aussi peu contraignantes que possible, tout en restant applicables.

M. Ranfiss-Camillo Trujillo demande s'il existe un calendrier pour les mesures à court terme des grands projets, et ce qui sera soumis en préavis ou inclus dans le budget. Il craint qu'une validation du budget 2025 ne retarde d'un an les actions et questionne l'implication du conseil communal dans les mois à venir. M. le Municipal Olivier Gétaz confirme qu'il existe un suivi et une feuille de route élaborés par le cabinet Eglon pour mettre en pratique les actions. Les mesures les plus rapides et simples ont déjà été mises en œuvre, tandis que d'autres projets nécessitent plus de temps. La Municipalité prendra des décisions après discussion avec la commission consultative et éventuellement la population, suivies de plannings et préavis, en tenant compte des aspects financiers et temporels.

M. le Syndic Yves Charrière précise que chaque préavis communal inclut un point sur le développement durable. Pour toute rénovation ou entretien de bâtiment, le préavis précise en quoi les mesures du PECC sont impliquées et les raisons de cette implication.

M. Christophe Hostettler soulève un point concernant la protection des sols, notant qu'il existe déjà de nombreuses contraintes pour les agriculteurs. Il s'interroge sur la nécessité de travailler sur ce sujet alors que le Canton s'en occupe déjà. M. le Municipal Olivier Gétaz rappelle que dans la commission consultative, il y a MM. Christian Streit et Mathieu Félix, qui sont certainement au point sur ces sujets. Il remercie néanmoins M. Hostettler pour sa remarque et ne manquera pas de le contacter si besoin.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz remercie la Municipalité pour les informations sur ce sujet et espère qu'elles seront données de manière régulière. Elle souhaite savoir si ces informations sont disponibles sur le site internet. De plus, concernant le préavis sur l'étude de mobilité voté début 2023, elle souhaite savoir quand arriveront les informations sur ce sujet. M. le Municipal Olivier Gétaz promet de partager les informations régulièrement dans la mesure du possible et de mettre ces informations sur le site internet. Il indique que la fin de l'étude de mobilité est prévue pour la fin 2024.

M. le Syndic Yves Charrière indique que le plan de mobilité est transversal, car il touche la totalité du territoire communal et est utile au plan d'affectation communal comme à certains plans de quartier. La commission de mobilité est à bout touchant et les renseignements pourront être donnés en fin d'année ou début 2025.

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Olivier Gétaz informe que les lampadaires seront installés au chemin des Allobroges au mois d'octobre.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 12% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 63% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 66% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 51% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 63% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 32% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 74% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 63% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00

- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 88% de CHF 108'000.00
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 2% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 42% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 0% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00

Taux moyen de la dette : 1.23%. Etat de la dette à ce jour : CHF 18'676'500.00.

Mme la Municipale Sandra Linder évoque la protection des arbres, soulignant qu'après la fusion avec Montherod, l'adaptation du règlement de protection était en attente en raison d'une nouvelle loi vaudoise entrée en vigueur il y a deux ans. Le règlement cantonal a connu de nombreuses versions, et le règlement type pour la protection du patrimoine arboré communal vient d'être publié. La Municipalité pourra désormais examiner ce futur règlement, le soumettre au Canton, puis présenter un préavis. Concernant le PECC, l'inventaire des arbres remarquables mentionnés dans la nouvelle loi a déjà commencé. Bien que le règlement ne soit pas encore adopté au niveau communal, la pratique suit déjà les directives de la loi cantonale.

Mme la Municipale Catherine Zweifel informe que des citoyens ont signalé l'absence de bus à certains horaires. Après contact avec Car Postal, il a été précisé qu'en raison de vacances et de maladies du personnel, la fréquence des bus a dû être réduite. Elle recommande donc de vérifier la disponibilité du bus avant de s'y rendre ou d'utiliser le QR code directement à l'arrêt. Elle précise que la Municipalité est consciente du problème et des désagréments occasionnés.

Concernant la demande de Mme Patricia Baiutti Rouvenaz sur le détournement d'un bus de son parcours habituel, celle-ci a été soumise au Canton, et est en attente d'une réponse.

Finalement, elle invite à découvrir la réédition de l'Eschole d'Aubonne, qui comprend une postface de l'ancien directeur, M. Léon Nicolas, et qui a été écrite par M. Daniel Rosset, pasteur et directeur du collège de 1928 à 1949. Il retrace l'histoire du collège d'Aubonne de sa création en 1539, jusqu'à 1825, année de sa reconnaissance officielle par le conseil académique.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Questions, vœux et divers

Mme Florence Widmer félicite M. François Strauss pour son élection au tant que membre de la commission des finances. Elle est néanmoins surprise par le fait d'avoir réalisé cette élection à bulletins secrets et souhaiterait en comprendre la raison. Mme la Municipale Sandra Linder indique qu'il y a une confusion entre le vote sur un objet et une élection. Une élection nécessite un vote à bulletins secrets uniquement s'il y a plus d'un candidat. En revanche, un

vote à bulletins secrets, demandé par un conseiller et approuvé par 1/5 des membres, ne s'applique que lors d'un vote sur un préavis. Le Président prend néanmoins le point pour vérification avec la préfecture.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz revient sur une question qu'elle a posée l'année dernière au sujet des places de jeux à Montherod. Concernant la place de jeux pour les petits, elle souhaitait savoir s'il était possible d'ajouter un ombrage. En ce qui concerne le terrain de jeux pour les adolescents, elle se demande s'il serait envisageable d'opter pour une solution intermédiaire plutôt que d'attendre la solution idéale. M. le Municipal Laurent Auchlin indique que la réponse avait d'après lui déjà été donnée, à savoir que l'ajout d'ombre était trop onéreux. En effet, un ombrage au-dessus d'un seul banc aurait coûté CHF 25'000.00 et cela ne répondait pas à la demande de couvrir une partie plus grande de la place de jeux. Concernant le terrain de jeux, des négociations sont en cours avec un propriétaire pour avoir un terrain et l'adapter en aire de jeux.

M. François Strauss demande de repositionner le projecteur pour la prochaine séance afin de pouvoir suivre plus facilement les présentations.

M. Pieter Volgers informe qu'il est inscrit au service Pick-a-bike. Selon les statistiques, 70% des utilisateurs sont des hommes et c'est pourquoi il encourage les femmes à utiliser cette solution de mobilité douce. Cette alternative lui a été utile à plusieurs reprises, notamment en cas de bus manquants.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil communal à 21h39 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 29 octobre 2024 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire